

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le - 1 MARS 2018

Références à rappeler :
CAB/2018D/5645 - PB

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur les difficultés que vous rencontrez avec le Régime social des indépendants (RSI).

Monsieur Édouard PHILIPPE a bien pris connaissance de votre correspondance et des préoccupations qui la motivent.

C'est pour mettre fin à ces dysfonctionnements que la protection sociale des travailleurs indépendants a été confiée au régime général - qui couvre déjà l'essentiel de la population française - depuis le 1^{er} janvier 2018. Plus spécifiquement, ce sont les URSSAF qui s'occupent désormais du recouvrement des cotisations sociales. La suppression définitive du Régime social des indépendants prendra deux ans et permettra que les travailleurs indépendants bénéficient à terme d'un service public efficace et rapide.

Aussi ai-je signalé votre démarche à Monsieur le Directeur général de la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, afin qu'il en prescrive un examen attentif et vous tienne directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Anne CLERC